

AIDES A L'ENFANCE ET AIDE A LA PARENTALITE :

LES CHEQUES CESU

Vos enfants ont entre 0 et 6 ans :

Pour la garde de vos enfants âgés de **0 à 6 ans**, vous pouvez bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide financière de **200€**, **400€** ou **700€** pour les couples mariés ou en concubinage et de **265€**, **480€** ou **840€** pour les familles monoparentales.

Cette aide vous sera versée sous forme de Chèques Emploi Service Universels entièrement pré-financés.

Prestations éligibles :

- les frais d'assistant maternel, de garde à domicile, de garde occasionnelle, de baby-sitting
- les frais de crèche, halte -garderie, jardin d'enfants
- les frais de garderie périscolaire avant et après les heures de classe

Vos enfants ont entre 6 et 12 ans :

Pour vos enfants âgés de **6 à 12 ans**, une aide à la parentalité peut vous être versée sous conditions de ressources. Le montant de cette aide est de **200€**, **300€** ou **400€** pour les couples mariés ou en concubinage ; une majoration de 20 % est accordée aux familles monoparentales.

Avec ces Chèques Emploi Services Universels entièrement pré-financés vous pourrez régler :

- les frais de garde à domicile ou hors domicile (hors centres aérés)
- les frais d'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école/domicile
- les frais de soutien scolaire ou de cours à domicile.